

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

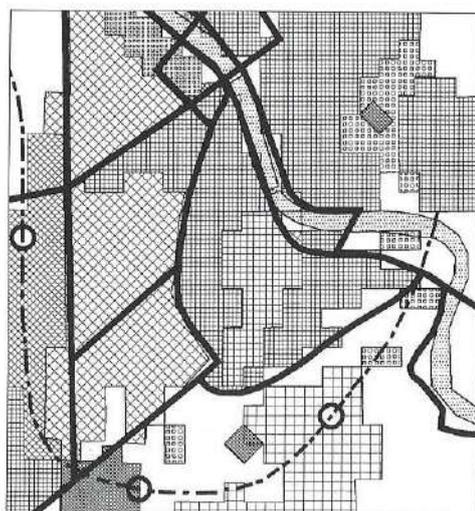
REVISION DU PLAN DIRECTEUR



Dans son cahier des charges, de révision du plan directeur communal 2021, le Conseil administratif annonce vouloir prendre en compte l'évolution du contexte de la planification. A relever que la précédente mise à jour avait eu lieu en 2009.

Depuis lors, nombre d'enjeux, notamment à caractère sociétal ou encore climatique, ont évolué. Dans un cahier des charges validé déjà à la fin de l'année 2019, il est précisé les divers niveaux de coordination nécessaires, non seulement avec le canton qui reste une autorité de tutelle, mais également avec toutes nos Communes voisines, soit Genève, Lancy, Veyrier et Troinex.

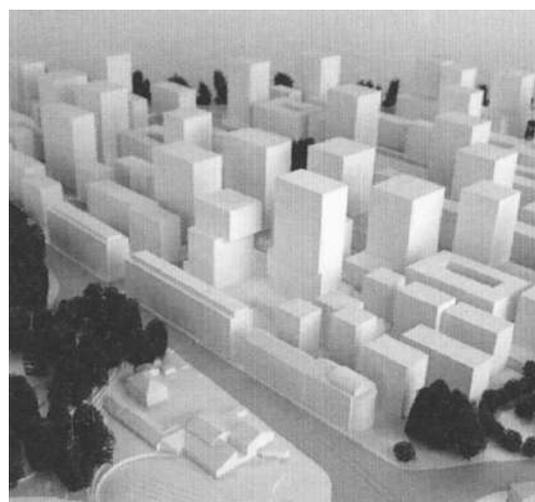
A ces objectifs s'ajoutent la nécessité de tenir compte des plans directeurs de l'énergie, des éner-



A gauche, le schéma des principales artères du trafic automobile.

A droite la maquette de la densification du secteur de la route de Saint-Julien - route des Jeunes (PAV).

-  Zone résidentielle
-  Zone industrielle
-  Equipements publics
-  Centres activités commerces et services



gies de réseau, du plan climat cantonal, des plans d'évacuation des eaux ou encore du projet paysage de l'Arve. Le projet d'agglomération 2016 constitue également une donnée importante. Il inclut en particulier les objectifs de densification recherchés dans le secteur du PAV (Praille-Acacias-Vernet) qui concerne une bonne part de notre territoire communal.



C'est dans ce cadre qu'un large processus de concertation ouvert à la population a été engagé dès le début de l'année courante. Des séances ouvertes à tout un chacun ont été organisées au cours du mois d'avril qui devraient trouver leur synthèse en séance publique annoncée pour le mercredi 27 avril à la salle des Fêtes dès 18 h 30. Il a également été fait appel à des organismes spécialisés

en matière de consultation. Ainsi un questionnaire en ligne est également accessible. (voir ci-dessous)

INDICATEURS		Objectifs-cibles à l'échelle cantonale			Indicateurs à l'échelle communale		
	2018	2020	2030		2018	2020	2030
PRÉSERVER ET RENFORCER LE BIEN-ÊTRE							
Part au territoire cantonal-cantonal à l'infrastructure écologique							
Part des réservoirs de biodiversité sur le territoire cantonal	40%	41%	42%	→	30%	35%	40%
Part des zones humides et zones de biodiversité							
Part de la canopée dans l'espace urbain du canton	10.5%	12%	15%	→	10.5%	12%	15%
RÉDUIRE LE GASPIILLAGE DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES							
Taux de recyclage des déchets urbains des ménages et des entreprises							
Taux de déchets urbains produits (kg par personne et par an)	586	530	420	→	586	530	420
Quantité de gaz naturel par an (m³)	707000	507000	407000	→	707000	507000	407000
Part du territoire imperméabilisé							
Part de produits chimiques (PHT) consommés à Genève	30%	30%	30%	→	30%	30%	30%
RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE							
Consommation d'énergie finale brute (GWh par an)							
Taux de performance énergétique des bâtiments	11%	23%	26%	→	11%	23%	26%
Consommation carbone (t par an)	18	14	11	→	18	14	11
Part d'énergie renouvelable locale							
RÉDUIRE LES IMPACTS DES POLLUTIONS SUR LA SANTÉ							
Sites contaminés avérés							
Motopistes d'origine industrielle traitées	0%	0%	0%	→	0%	0%	0%
Part de la population exposée au bruit routier	25%	10%	5%	→	25%	10%	5%
Transport individuel motorisé : nombre moyen de km parcourus par jour et par habitant							
Taux de mobilité partagée (des véhicules partagés, en TPG, carsharing, vélo)	1%	4%	10%	→	1%	4%	10%
AUGMENTER LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE							
Surfaces urbaines exposées aux îlots de chaleur							
Surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique au territoire de paiements directs (hectares)	1131	2000	4300	→	1131	2000	4300
Surfaces agricoles de conservation (hectares)							



Dès à présent, répondez au questionnaire en ligne pour donner votre avis sur l'avenir de Carouge !

Pour toutes informations:
Service de l'urbanisme
022 307 89 82

carouge.ch
f Ville de Carouge

RESPUBLICA urbaplan (G-t) CSD INGENIEURS+ INGENIEURS PAR NATURE

CAMOUFLAGE A BON PRIX

Au cours du mois de décembre 2018, le Boulet adressait un courrier à l'Office cantonal des autorisations de construire dans lequel nous nous étonnions de l'apparition de blocs de ventilation inesthétiques à proximité immédiate du temple de Carouge, un bâtiment classé. Cet Office nous informait alors de l'ouverture d'une procédure d'infraction.

Le 29 janvier 2019, en réponse à une question écrite municipale, le Conseil administratif nous informait d'une part que la pose de ces installations n'avait fait l'objet d'aucune demande et d'autre part que la Commune appuyait notre demande.

Epilogue: alors que nous envisagions un traitement esthétique de ces installations par la pose de matériaux nobles tels que du cuivre, la Société immobilière du 15 place du Temple et la régie Zimmermann ont finalement accepté d'enduire ces infrastructures en béton d'une couche de peinture censée les dissimuler. Et il aura fallu attendre plus de trois ans pour ce résultat. Ce qui nous montre hélas le peu de considération porté par certains gestionnaires à la protection de Carouge.



RUE PIETONNE: TOUT UN PARCOURS

C'est dans le contexte des élections municipales de 2015 qu'un groupe de candidats issus de l'Alternative lance une initiative populaire pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux-Carouge.

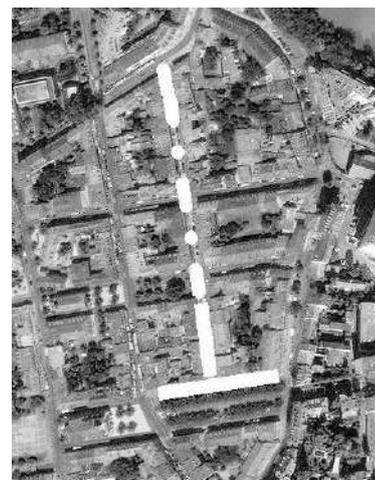
Cette initiative recueille près de 2000 signatures, mais trop inclusive, elle sera toutefois retirée. Ceci notamment suite aux craintes exprimées par certains milieux proches des riverains et des commerçants.

Le projet de zone piétonne revient le 23 janvier 2020, date à laquelle un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'653'338.- destiné à la création d'une zone piétonne sera accepté par 29 oui, 4 non et 6 abstentions.

Lors des discussions intervenues au sein du Conseil, vont ressortir plusieurs remarques et considérations. En particulier les souhaits suivants:

- 1.- que, par des aménagements à venir, tels que la pose de mobilier ou bancs et l'installation de nouvelles terrasses de cafés-restaurants, la rue ne devienne pas bruyante à toute heure et invivable pour les riverains.
- 2.- s'agissant d'une rue piétonne, de veiller à interdire tout passage de motocyclettes et vélos, notamment électriques, ainsi que de trottinettes, susceptibles de créer une insécurité pour les piétons et les enfants.
- 3.- que la création de cette zone piétonne ne vienne pas engendrer une rue morte et sans animation à certaines périodes de l'année. L'idée d'avoir recours au Fonds de décoration, comme c'est devenu le cas désormais pour les illuminations des Fêtes de fin d'année, est issue de ces discussions.
- 4.- de permettre aux riverains de se voir attribuer prioritairement une place de stationnement dans les parkings municipaux voisins de l'Octroi et de Sardaigne.

Seuls les deux derniers souhaits ayant trouvé grâce lors des discussions et votes d'amendements, ceci explique que certains élus, notamment issus des partis de l'Entente, se soient abstenus ou n'aient finalement pas voté ce projet.



Le type de revêtement (photo de droite) reste du bitume foncé avec des bordures de trottoir similaires au premier tronçon (photo de gauche). Seules des bornes rétractables ont été posées. La pose de futurs revêtements n'est pas tranchée à ce jour.



UN DEUS EX MACHINA EN LAST MINUTE:

Alors que ces travaux arrivent à leur terme, la veille du premier avril dernier, la Tribune de Genève nous apprenait, par un titre ronflant, que *l'architecte de la politique communale* (sic) n'était autre que l'actuel Président du Conseil municipal!

Ce dernier déclarait dans une interview, qu'après s'être battu - visiblement au sein de son parti - pour faire aboutir ce projet de zone piétonne, il se réjouissait de l'aboutissement de *son* projet. Quelle belle paternité!

On se réjouit avec lui de cette magnifique autosatisfaction et de la modestie de ses propos.

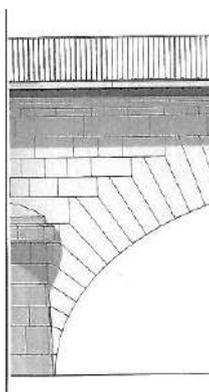


LE BOULET : UNE RETROSPECTIVE (4)

Dès sa création en 1975, et jusqu'en 2013, notre Association connaît diverses périodes toutes concernées par une activité de sauvegarde. Après trois lustres marqués par une forte présence dans les instances de sauvegarde cantonales notamment, dès 1995 ce seront le lancement d'une initiative puis d'un referendum qui vont agiter notre groupement; comme nous l'avons décrit dans notre précédent bulletin. A partir de mars 2013, le Boulet va connaître une étape différente qui se signale par des actions ponctuelles, des pétitions et la parution régulière d'un bulletin désormais d'un format différent (A4). Aujourd'hui, l'ambition de notre Association est de pérenniser une présence et une mémoire locale aussi avec des visites et des conférences en lien avec Carouge.

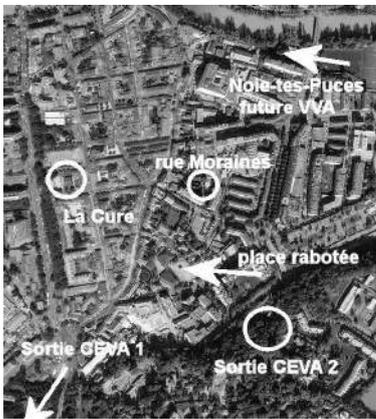
Au mois de mai 2014 puis en mars 2016, ce seront deux numéros du Boulet d'ancien format, tirés à respectivement 11 200 puis 13 500 exemplaires, qui seront distribués tous ménages. Par la suite, nos bulletins destinés avant tout à nos membres seront tirés selon le format actuel généralement à 300 exemplaires.

Parmi les principaux objets sujets de nos préoccupations figure dès 2012 le projet d'élargissement du tablier du Pont Neuf. Certains projettent entre autre un remplacement des barrières et consoles caractéristiques de l'époque. Grâce à notre action, le projet de suppression des barrières dites « Dufour » et leur remplacement par des barrières en aluminium (selon croquis ci-dessous) seront écartés et le tablier conservera à peu près son emprise et son allure actuelles.



Autre sujet de préoccupation est la politique de densification engagée par le canton. Ceci malgré l'existence d'un Service municipal d'urbanisme, qui reste peu disert sur cette question. Ainsi, au Clos-de-Pinchat, alors que l'on nous promet un gabarit qui ne dépassera pas le faîte des arbres, c'est, dans les faits, le gabarit d'un grand séquoia voisin qui ne sera pas dépassé! Problème analogue au voisinage de la place du Marché avec un gabarit de proximité excessif.





Avec la construction du CEVA, ce sont deux emplacements sensibles qui, en complément de l'autorisation de construire initiale, créent des problèmes de sites. Il s'agit de prévoir des sorties de secours aux Moraines et à Drize. D'une part, c'est le site idyllique du Centre aéré communal qui est menacé et, d'autre part, un tronçon champêtre du chemin de Saint-Jacques qui deviendrait chemin d'accès.

Après avoir engagé au mois de février 2014 une opposition à l'encontre des CFF à Drize, nous lançons en mars 2016 une pétition à l'adresse du canton et de la Commune pour demander de retenir, aux Moraines, une variante de sortie dans un ouvrage existant. Ces actions auront pour effet de limiter les actions de bétonnage de ces sites mais ne pourront pas, hélas, empêcher leur réalisation.



En 2019 Le Boulet lance une nouvelle pétition auprès du Grand Conseil et du Conseil municipal. Dans une vision à moyen et long terme du développement urbain de notre Commune, elle consiste à demander l'étude d'une nouvelle voie de décharge du réseau de tram actuel. Le 17 décembre 2019, le Conseil municipal reçoit favorablement cette demande qui est renvoyée au Conseil administratif, lequel sera invité à en tenir compte dans les études à venir. De plus, une démarche communale va être entreprise auprès des TPG pour demander le respect d'une vitesse des convois traversant Carouge limitée à 15 km/h. Dans son rapport P-2074 A du 7 janvier 2020, le Grand Conseil restera plus évasif en lien avec notre demande, ne voulant pas promettre d'engagement financier.

Enfin, il est difficile, dans la présente rétrospective, de relever tout ce qui a retenu l'attention du Boulet dès mars 2013. La palette est large des préoccupations dont nous nous sommes faits l'écho.



Dernière pétition récente, la demande déposée l'an dernier de ne plus autoriser la création de nouvelles terrasses à usage commercial dans les cours du Vieux-Carouge. Cette pétition a été accueillie favorablement.



PLACE D'ARMES: UN PROJET INCONGRU

Suite au dépôt d'une requête en autorisation préalable à la place d'Armes, Le Boulet a transmis ses observations le 27 mars à l'autorité compétente. Nous estimons que ce projet de surélévation porterait atteinte au contexte environnant et que le propriétaire actuel de l'immeuble existant, soit la Caisse de retraite CAP, a été mal orientée.

Situé à un emplacement sensible au voisinage immédiat de la zone protégée du Vieux-Carouge, et formant retour des immeubles bordant la place d'Armes, ce groupe de trois immeubles a été construit dans les années 1980 à l'emplacement de l'ancienne propriété Kunz démolie à l'époque.

Vouloir surélever l'immeuble actuel en unifiant son gabarit, qui serait rehaussé de trois niveaux, et formerait ainsi un bloc uniforme, porterait à l'évidence une atteinte grave à un site sensible qui constitue une entrée historique de Carouge.



Entrée de Carouge (début du XIXe s.)



Façade côté Vieux-Carouge

Ci-dessous vue actuelle.



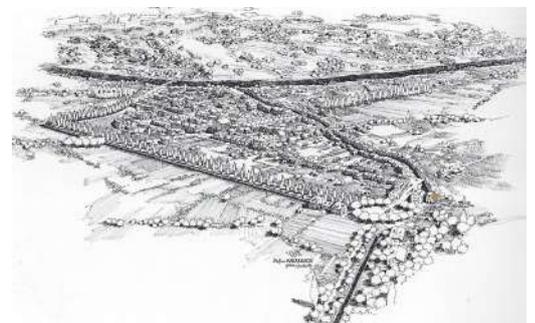
Un projet de surélévation qui vise à augmenter la densité



UN OUVRAGE DE REFERENCE BIENTÔT REIMPRIME

La parution en 1986 d'un ouvrage exceptionnel dans lequel figurent notamment, en succession continue, les six kilomètres de relevés de façades du Centre historique de Carouge avait constitué l'un des points marquants de la commémoration du bicentenaire de la fondation de Carouge.

On se réjouit d'apprendre qu'une réimpression de l'ouvrage est annoncée pour cet automne avec un lancement en prix de souscription dès le début de l'été. Une information suivra dans notre prochain bulletin de juin-juillet.



Coups d'œil à travers La rouge



L'extension de la zone piétonne, qui couvre désormais toute la rue Saint-Joseph, pose problème avec la possibilité pour les cyclistes de la traverser de part en part. Une réflexion sur la sécurisation, notamment pour les jeunes enfants et les personnes handicapées ou malvoyantes sera nécessaire. En effet certains véhicules à assistance électrique passant à vive allure présenteront un danger avéré.



A la place de l'Octroi un groupe de charmes taillés en forme de cubes a laissé place à une végétation plus propice au développement d'une canopée. Certains s'interrogent sur l'aspect futur de ces plantations censées être plus en phase avec le réchauffement climatique.



A la rue Fontanel on découvre enfin le visage de ce nouveau bâtiment d'architecture pastiche. La lourdeur des batteries de lucarnes frise le ridicule. C'est la grenouille qui a voulu se faire plus grosse que le bœuf !

Bizarrerie:

Au Val d'Arve l'ouvrage d'art qui enjambe cette rivière a été réalisé dans le cadre de la création de la nouvelle voie ferrée. Il est candidement baptisé *Pont des Artisanes*. On aurait logiquement pu penser que l'intitulé *Pont du Léman Express* correspondrait mieux à la nature de l'ouvrage. On peine en effet à voir une trace d'apport artisanal à cet ouvrage fait tout de verre et béton.



Depuis le nouvel aménagement de la route de Veyrier, la tâche est ardue pour les services de voirie municipaux vidant leurs poubelles.

En effet, ils ne peuvent plus empiéter sur les accotements, ce qui génère des bouchons gênant le bon écoulement du trafic jusqu'au carrefour de la Fontenette.



ACTIVITES DE PRINTEMPS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lundi 30 mai 2022 à 20 h 00

Salle du Rondeau 1er étage, boulevard des Promenades 26

DIMANCHE 1er mai 2022 à 10 h 00

Sous la conduite de Monsieur Jean Plançon

Sur les pas de l'arrivée de la première communauté israélite à Carouge au XVIII e siècle.

Rendez-vous *devant le parvis de l'église Sainte-Croix, place du Marché à 10 h 00.*

Durée de la promenade à travers Carouge suivie de la visite du cimetière juif à la Fontenette, environ deux heures.

Partez à la découverte d'une page méconnue de l'histoire de Carouge.



SAMEDI 14 mai 2022 à 15 h 00

Sous la conduite de plusieurs membres du Comité

Découvrez Carouge Insolite

Avez-vous déjà prêté garde à une colonne isolée sur les berges de l'Arve, qui est là pour rappeler l'existence d'anciens abattoirs, savez-vous à quoi servaient les boucles métalliques des anciens murs des Promenades, connaissez-vous l'existence d'un borne kilométrique miraculeusement conservée à la rue Ancienne ou savez-vous encore où se trouve le cadran solaire ?

Par une visite partant de la **station des Services Industriels en contrebas de la passerelle de la Fontenette à 15 h 00**, nous vous invitons à une découverte d'un Carouge insolite.

Durée de la promenade environ une heure et demie.



SOUTENEZ NOTRE ACTION

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch